



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 23528

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication à propos du fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France. Plusieurs problèmes sont en effet évoqués par de nombreux utilisateurs, tous attachés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine que constituent les fonds du nouvel établissement. Il est notamment question des tarifs d'abonnement, jugés trop importants, et peu souples. Il est question également des retards pris dans la mise sur microfilms des périodiques. Enfin, le besoin de personnels plus nombreux est, lui aussi, évoqué. Elle lui demande quelles réponses peuvent être apportées à ces multiples remarques.

Texte de la réponse

Avec l'appui du ministère de la culture et de la communication, la Bibliothèque nationale de France (BNF) s'attache à remédier aux problèmes, de natures diverses, que peut poser le fonctionnement de cet établissement. Pour ce qui concerne les titres d'accès, l'établissement s'est efforcé avant l'ouverture des salles de lecture du « rez-de-jardin » destinées à la recherche en octobre 1998 d'en simplifier les modalités de tarification, afin de mieux prendre en compte les pratiques des utilisateurs et les catégories auxquelles ils appartiennent. Les lecteurs du « rez-de-jardin » ou du niveau « haut-de-jardin » destiné au grand public peuvent ainsi acquérir des titres d'accès différents selon qu'ils effectuent une recherche de courte ou de longue durée ; en outre, pour ce qui concerne les cartes annuelles, des réductions de 50 % sont attribuées pour chacun des deux niveaux notamment aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RMI ou de l'aide sociale ainsi qu'aux personnes non imposables. La carte annuelle pour le niveau « rez-de-jardin » coûte 300 francs, avec un tarif réduit à 150 francs, celle pour le niveau « haut-de-jardin » destiné au grand public coûte 200 francs, avec un tarif réduit à 100 francs. Ces tarifs sont peu élevés au regard de l'accès illimité aux salles de lecture auquel donnent droit les cartes annuelles, de l'importance des collections imprimées et audiovisuelles consultables aux deux niveaux ainsi que des nombreux services offerts. Pour ce qui concerne le programme de microfilmage des périodiques, la BNF traite en priorité les journaux et revues nationaux, qui sont le plus souvent consultés. Après la fermeture du centre de Versailles en 1997, des chercheurs ont pu se voir refuser la consultation de journaux régionaux qui n'avaient pas encore été microfilmés et devaient être restaurés. Toutefois, ces journaux sont consultables dans d'autres bibliothèques, notamment les bibliothèques dépositaires du dépôt légal imprimeur et éditeur en région, avec lesquelles la BNF a signé ou est en voie de signer des conventions, dans le cadre de son réseau de pôles associés, afin de faciliter la collecte et le traitement des documents imprimés ou édités en région. Enfin, pour ce qui concerne les besoins de la BNF en personnels supplémentaires, ceux-ci ont été en partie satisfaits grâce au recrutement de personnels de magasinage par voie de concours. En effet, une partie des emplois créés en 1996 avait été réellement allouée à l'établissement. A la suite de l'ouverture de nouveaux concours, un certain nombre d'emplois créés en 1996 ont pu être pourvus en 1998, en vue de l'ouverture du niveau « rez-de-jardin », ainsi qu'en 1999. En concertation avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, gestionnaire des corps de personnels de bibliothèques, l'organisation de nouveaux concours devraient permettre de poursuivre le renforcement des effectifs de la BNF en 2000. Enfin,

une évaluation du nombre des statuts des personnels de l'établissement avec un bon fonctionnement de celui-ci en pleine utilisation de ses capacités est en cours ; elle porte sur les personnels inscrits au budget de l'Etat comme sur les personnels inscrits au budget de l'établissement.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23528

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1999, page 10

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7258